

a

FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Quatre-vingtième session
Rome, 17-18 décembre 2003

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À LA

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

POUR LE

**PROJET DE DÉVELOPPEMENT RURAL DES ZONES MONTAGNEUSES DU NORD DE
LA WILAYA DE M'SILA**

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
GLOSSAIRE	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROJET	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Stratégie de collaboration du FIDA avec l'Algérie	2
DEUXIÈME PARTIE – LE PROJET	3
A. Zone du projet et groupe cible	3
B. Justification et stratégie du projet	4
C. Objectifs et portée	5
D. Composantes	5
E. Coûts et financement	7
F. Passation des marchés, décaissement, comptabilité et vérification des comptes	8
G. Organisation et gestion	9
H. Justification économique	9
I. Risques	10
J. Impact sur l'environnement	11
K. Aspects novateurs	11
TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	11
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	12
ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	13

APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD FINANCING IN ALGERIA (FINANCEMENTS ANTÉRIEURS DU FIDA EN ALGÉRIE)	2
III. IFAD PORTFOLIO, STRATEGIC FRAMEWORK AND LESSONS (PORTEFEUILLE DU FIDA, CADRE STRATÉGIQUE ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS)	3
IV. CADRE LOGIQUE	4
V. COÛTS ET FINANCEMENT	7
VI. ORGANIGRAMME DU PROJET	9
VII. ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE	10

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Dinar algérien (DZD)
1,00 USD	=	80 DZD
1,00 DZD	=	0,0125 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

CMP	Caisse mutuelle de proximité
ONG	Organisation non gouvernementale
PDD	Plan de développement du douar
PNDAR	Plan national de développement agricole et rural
PPDR	Projet de proximité de développement rural
PTBA	Programme de travail et budget annuel
S&E	Suivi et évaluation
UGP	Unité de coordination et de gestion du projet
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

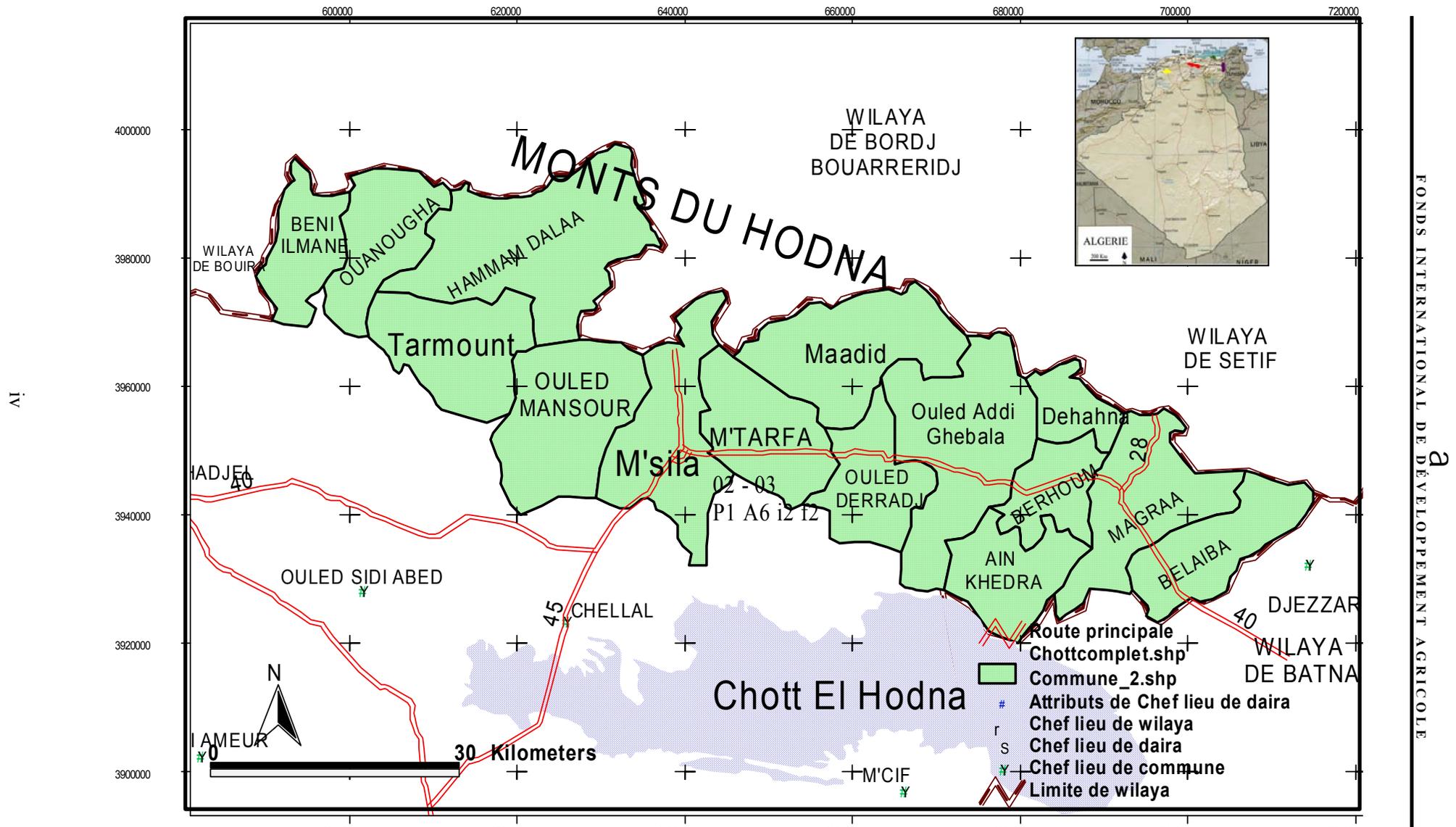
GLOSSAIRE

<i>ced</i>	digue de dérivation des eaux de crue
<i>daïra</i>	division administrative en dessous de la province (équivalant au <i>district</i>)
<i>douar</i>	unité administrative de base (équivalant au <i>village</i>)
<i>wali</i>	gouverneur provincial
<i>Wilaya</i>	Province

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Année budgétaire

1^{er} janvier – 31 décembre

CARTE DE LA ZONE DU PROJET



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

**RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
PROJET DE DÉVELOPPEMENT RURAL DES ZONES MONTAGNEUSES DU NORD DE LA WILAYA
DE M'SILA**

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION INITIATRICE:	FIDA
EMPRUNTEUR:	République algérienne démocratique et populaire
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère du développement agricole et rural
COÛT TOTAL DU PROJET:	29,8 millions de USD ¹
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	12,15 millions de DTS (équivalant approximativement à 17,6 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	20 ans, y compris un différé d'amortissement de 5 ans, avec un taux d'intérêt égal à 50% du taux annuel de référence fixé chaque année par le Fonds
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:	9,9 millions de USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:	2,4 millions de USD
INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

¹ Toute discordance dans le total est due à l'arrondissement des chiffres.

NOTE DE PRÉSENTATION

Qui sont les bénéficiaires? Les bénéficiaires directs et indirects du projet seront les 264 535 ruraux établis dans la zone du projet. Les bénéficiaires directs seront 22 958 ménages pauvres vivant sur de petites exploitations dont ils tirent tout ou partie de leur revenu. Le projet aura également pour cible: i) les femmes chefs de ménage paupérisées afin d'améliorer leurs conditions de vie et de travail; ii) les jeunes filles ayant un niveau d'éducation élémentaire et souhaitant se lancer dans des activités extra-agricoles rémunératrices; iii) les jeunes chômeurs désireux de créer des micro-entreprises ou d'acquérir une formation dans des activités agricoles ou non agricoles. Les activités prévues, par exemple la remise en état des pistes rurales, la diffusion d'informations sur les marchés, la création de services financiers ruraux et le soutien des comités locaux de développement bénéficieront, directement ou indirectement, à la majorité des habitants de la zone du projet. Environ 126 000 personnes bénéficieront des activités de développement agricole, y compris l'amélioration des ressources pastorales et silvopastorales, de la conduite de l'élevage et des programmes de conservation des eaux et des sols. Tous les petits exploitants, femmes rurales, paysans sans terre et associations de base recevront un soutien au développement de micro-entreprises.

Pourquoi sont-ils pauvres? Dans la zone du projet, la pauvreté est imputable à l'insuffisance des services socio-économiques, à la médiocrité de l'infrastructure, et au manque de sources de revenu consécutif à la mauvaise gestion des ressources en terres et en eau. Les ménages pauvres se caractérisent par leur grande taille, le grand nombre d'enfants et un rapport inactifs/actifs élevé. Le taux de chômage est élevé avec une moyenne d'environ 29%. Environ 80% des exploitations ont une superficie inférieure à 20 ha, et le système de production agricole repose sur la culture en sec des céréales et l'élevage. Les principales contraintes auxquelles sont soumis les bénéficiaires proviennent du mauvais fonctionnement des services d'appui, du manque d'infrastructure financière rurale et du faible niveau des envois de fonds des membres émigrés de la communauté. Les autres principales contraintes sont la dégradation de l'infrastructure routière rurale et de l'investissement local, qui limitent l'accessibilité et le transfert de technologies appropriées.

En quoi le projet leur viendra-t-il en aide? Le projet aura une durée de sept ans et visera: i) à renforcer la programmation participative et les capacités des organisations de base ainsi que des administrations publiques locales et provinciales par la promotion des groupes locaux et des associations et par la formation de leur personnel et des membres des conseils en développement participatif; ii) à créer des actifs socio-économiques et productifs. À cet effet, il comprendra la remise en état des petits systèmes d'irrigation par épandage des eaux de crue; la concession de terres domaniales (à l'exclusion des propriétés collectives) pour la promotion de l'arboriculture fruitière; la conservation des eaux et des sols; l'amélioration de la productivité et de la gestion des écosystèmes silvopastoraux; la production animale et la conduite de l'élevage; la remise en état des pistes rurales existantes et la création de points d'eau; et iii) à soutenir les initiatives de la population rurale qui contribuent à accroître et à diversifier les sources de revenus en procurant un accès durable aux services financiers de proximité, spécialement aux femmes et aux jeunes chômeurs.

Comment les bénéficiaires participeront-ils au projet? L'approche adoptée par le projet insistera principalement sur la préparation participative des plans de mise en valeur de proximité et la prise de décision par les groupes locaux et les organisations au niveau du village. La participation des communautés rurales sera renforcée à tous les stades d'exécution du projet, de l'analyse de la situation au choix des activités de développement et à leur ordre de priorité ainsi que de la définition des options de gestion. Trois principes fondamentaux sont à la base de cette approche: la consultation, la participation à l'allocation des ressources du projet et le renforcement du rôle des bénéficiaires dans l'exécution. Le processus a déjà été enclenché lors de la conception du projet dans le cadre d'une enquête rurale participative qui a mis à contribution la population ciblée au stade de la formulation pour la définition des besoins et priorités.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À
LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
POUR LE
PROJET DE DÉVELOPPEMENT RURAL DES ZONES MONTAGNEUSES DU NORD DE
LA WILAYA DE M'SILA

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République algérienne démocratique et populaire d'un montant de 12,15 millions de DTS (équivalant approximativement à 17,6 millions de USD) à des conditions intermédiaires, en vue de contribuer au financement du Projet de développement rural des zones montagneuses du nord de la Wilaya de M'Sila. Le prêt aura une durée de 20 ans, y compris un différé d'amortissement de 5 ans, et avec un taux d'intérêt équivalant à 50% du taux d'intérêt annuel de référence fixé chaque année par le Fonds. Il sera administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en qualité d'institution coopérante du FIDA.

PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA¹

A. L'économie et le secteur agricole

1. **Situation économique.** Durant les années du boom pétrolier algérien, les indicateurs sociaux et économiques se sont nettement améliorés, grâce à d'importants investissements dans l'éducation, les services de santé et les infrastructures de base, ainsi qu'à un généreux système de subventions. Après la chute brutale des prix du pétrole de 1986, les subventions ont été réduites et le pays s'est engagé dans une période de déclin économique qui a duré 10 ans et a été marquée par d'importants reculs du produit intérieur brut (PIB) par habitant ainsi que des revenus et de la consommation des ménages. Le taux annuel de croissance réelle du produit national brut (PNB) par habitant a baissé de 1% par an au cours de la période 1990-1998 tandis que le PIB stagnait en valeur réelle. Au cours de cette période, la part de l'agriculture dans le PIB a progressé de 3% par an alors que la croissance industrielle subissait une forte chute. Pendant la période 1994-1998 le gouvernement a appliqué un programme d'ajustements structurels avec l'aide du Fonds monétaire international. En 2001, le taux de croissance annuel du PIB s'établissait à 2,6%. La structure de l'économie est dominée par l'industrie, qui représentait en 2001 55% du PIB total, tandis que la part des services était de 35% et celle de l'agriculture de 10%, bien que cette dernière fournissait environ 25% de l'emploi total.

2. **Le secteur agricole.** Depuis les réformes agraires de 1987, le secteur agricole algérien s'est orienté vers un système fondé sur la petite et moyenne agriculture, au sein de laquelle le secteur privé joue un rôle de premier plan non seulement dans la production, mais aussi dans les activités situées en amont et en aval de celle-ci. Les terres arables sont situées pour la majeure partie dans le nord du pays, à savoir la région du Tell. Dans les zones steppiques, l'activité principale est le pastoralisme. L'utilisation croissante des réserves en eaux souterraines a permis une expansion des activités agricoles dans le sud saharien. Toutefois, de nombreux facteurs menacent la base de ressources naturelles: érosion du sol, déboisement, surpâturage des parcours, envasement des barrages, salinisation des sols et désertification.

¹ Pour de plus amples informations, voir l'appendice I.

3. **Production agricole.** Le pays dépend des importations de céréales, de produits laitiers, de sucre et d'huile comestible. Au cours des 20 dernières années, la superficie des cultures céréalières s'est accrue aux dépens de celle des cultures pérennes et des terres pastorales. La superficie consacrée aux légumes est stationnaire et le niveau de la productivité est en baisse. La superficie des plantations fruitières a reculé au cours des deux dernières décennies. À l'exception de celle des palmiers dattiers, la production de l'ensemble des cultures pérennes a régressé. La production animale représente environ 50% de la production agricole et apporte une importante contribution à la sécurité alimentaire du pays en viande mais pas en produits laitiers.

4. **Contraintes et opportunités.** Les principaux freins au développement du secteur agricole sont les suivants: i) la vulnérabilité aux conditions climatiques et à leur fluctuation, conjuguée à la sous-utilisation et à la mobilisation inadéquate des ressources en eau pour l'irrigation; ii) la superficie limitée des terres arables et la fertilité des sols en baisse; iii) la persistance des systèmes de culture et des techniques de production traditionnels, associée à la création limitée de paquets technologiques adaptés et à la faiblesse des services d'appui; iv) l'inaccessibilité de la population rurale aux services financiers ruraux; v) le manque de ressources humaines spécialisées en approche participative du développement rural. Récemment, le Programme de développement économique 2000-2004 adopté par le gouvernement a créé un certain nombre d'opportunités. Dans le secteur agricole, ce programme vise à stabiliser la production agricole et à l'améliorer. Le premier objectif serait atteint grâce au règlement des problèmes fonciers et notamment la promulgation de lois sur l'utilisation et la gestion des terres de parcours, la privatisation des terres agricoles du domaine de l'état et l'extension des terres arables par des réformes agraires et des investissements. Le deuxième serait atteint grâce à l'utilisation rationnelle des ressources en eau, à la mise en place d'incitations pour l'investissement privé et à l'amélioration des services d'appui dans ce secteur.

B. Stratégie de collaboration du FIDA avec l'Algérie

5. **Politique de l'Algérie en matière d'éradication de la pauvreté.** En dépit des efforts déployés pour éradiquer la pauvreté au moyen de dispositifs de protection sociale, les transferts réels restent modestes et un grand nombre de personnes n'en bénéficient pas, spécialement dans la population rurale, notamment les chômeurs (qui ne sont pas chef de ménage) et les petits exploitants. Le gouvernement a lancé un plan de redressement économique (2001-2004) visant à apporter une amélioration qualitative durable aux conditions de vie en mettant l'accent sur l'emploi et l'amélioration des infrastructures communautaires, en particulier dans les zones rurales les plus défavorisées. Le programme gouvernemental de développement économique s'appuie sur une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté appliquée sous les auspices du Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale. À ce titre, le gouvernement a stimulé le développement de la petite et moyenne agriculture et encouragé le secteur privé non seulement à améliorer la production mais aussi à prendre en charge les activités situées en amont et en aval de celle-ci. Depuis 2000, le gouvernement soutient activement l'investissement dans les secteurs agricole et rural au moyen du plan national de développement agricole (PNDA) qui vise non seulement les exploitations agricoles mais aussi les zones rurales marginalisées dans le passé. En juillet 2002, il a été élargi pour faire une plus large place au développement rural et a été rebaptisé plan national de développement agricole et rural (PNDAR), ce qui souligne la nécessité de consolider et de renforcer la dimension à la fois agricole et rurale du plan.

6. Pour mener à bien le PNDAR le Ministère de l'agriculture et du développement rural a intensifié son dialogue avec la population rurale et adapté les instruments financiers aux spécificités des milieux agricole et rural. Ces instruments comprennent: i) le Fonds national pour la régulation et le développement de l'agriculture, qui soutient le financement des investissements agricoles; ii) le Fonds de lutte contre la désertification et de développement du pastoralisme et de la steppe, qui appuiera les éleveurs qui s'engagent individuellement ou collectivement à investir dans les zones de steppe; iii) le Fonds de développement rural et de mise en valeur des terres par les concessions, qui

apporte un soutien: a) à la mise en valeur des terres du domaine privé de l'État par toute personne bénéficiant d'une concession de longue durée cessible et transmissible; b) à la mise en œuvre de projets de proximité de développement rural (PPDR) qui ont pour stratégie principale de stimuler le développement rural de proximité en faveur des ruraux pauvres.

7. **Stratégie du FIDA en Algérie**². Dans le contexte exposé, la stratégie actuellement adoptée par le FIDA en Algérie vise à accroître la productivité et les revenus provenant d'activités durables entreprises à la fois par les femmes et les hommes appartenant au groupe cible. Le Fonds concentre ses efforts sur les trois zones agro-écologiques où l'incidence de la pauvreté est supérieure à la moyenne nationale et où les activités possibles en dehors de l'agriculture sont limitées (à savoir les régions montagneuses du nord, les steppes et les zones sahariennes du sud), ainsi que sur le sous-secteur de la pêche artisanale. Il met l'accent: i) sur la satisfaction des besoins essentiels et des aspirations du groupe cible à créer un environnement favorable à la croissance et à renforcer les liens avec leur situation spécifique par une approche du développement au niveau du terroir; ii) sur la promotion d'une planification et d'une exécution décentralisée au moyen du soutien à la création et du renforcement des institutions locales et des organisations de base; iii) sur l'élargissement de l'accès du groupe cible aux ressources productives, notamment à la terre, à l'eau, aux connaissances techniques et aux services financiers; iv) sur l'encouragement d'une gestion des ressources naturelles liée à la diversification de la production par le soutien des produits disposant d'un avantage comparatif sur le marché.

DEUXIÈME PARTIE – LE PROJET

A. Zone du projet et groupe cible

8. **Zone du projet.** La zone du projet couvre une superficie de 306 500 ha de montagne dans le nord de la province de M'Sila. Située sur les versants sud des Monts du Hodna et s'étendant vers le sud jusqu'au Chott El-Hodna, cette zone comprend 15 communes. Le *douar* ou *mechta*, unité de base de l'organisation sociale, comprend habituellement plusieurs habitations dispersées ou agglomérées au chef-lieu de la commune ou dans des agglomérations secondaires; il comprend en moyenne 80 ménages. La zone du projet compte quelque 435 *douars*.

9. **Groupe cible.** Le projet bénéficiera, directement et indirectement, à 264 535 ruraux habitant la zone d'intervention. Les bénéficiaires directs seront 22 958 ménages pauvres vivant sur de petites exploitations dont ils tirent tout ou partie de leur revenu. Le projet visera aussi: i) les femmes chef de ménage paupérisées pour améliorer leurs conditions de vie et de travail; ii) les jeunes filles possédant une compétence professionnelle et souhaitant se lancer dans des activités extra-agricoles et génératrices de revenus; et iii) les jeunes chômeurs désireux de créer des micro-entreprises ou d'acquérir une formation dans des activités agricoles et non agricoles. Les taux de chômage sont élevés au sein de ce groupe et atteignent en moyenne 36,5% contre une moyenne nationale de 29%.

10. **Contraintes et opportunités.** Les résultats de l'enquête menée par la méthode accélérée de recherche participative au stade de la formulation et validés ensuite à celui de l'évaluation prospective ont confirmé que dans la zone du projet la pauvreté procède de l'insuffisance des services socio-économiques et des possibilités limitées d'activités génératrices de revenus par suite de la dégradation de la base de ressources naturelles. Les ménages pauvres sont caractérisés en général par leur grande taille, les nombreux enfants et un rapport inactifs/actifs élevé. Le chômage varie de 36% à 44% suivant le lieu. Les systèmes agricoles sont fondés sur la céréaliculture et le petit élevage et marqués par la mauvaise utilisation des ressources en eau. Les populations ciblées vivent dans des conditions difficiles et se heurtent à une série de contraintes qui font obstacle à leur développement. Parmi celles-ci signalons la faiblesse de l'infrastructure routière rurale, qui réduit l'accessibilité et limite les

² Pour de plus amples informations voir l'appendice III.

possibilités de commercialisation, de stockage et de valorisation des productions; la médiocrité des services sociaux; le transfert limité de savoir-faire technologiques appropriés et l'insuffisant appui de la vulgarisation et du conseil agricoles. Faute d'information et d'appui adéquats, l'accès aux différentes aides financières publiques reste très limité et pour la plupart des familles l'accès au crédit officiel est pratiquement impossible. Malgré ces contraintes, il existe des possibilités d'amélioration des revenus et des conditions de vie de la population. La zone du projet est dotée de ressources naturelles qui, si elles sont bien gérées, offrent de bonnes possibilités d'accroissement et de diversification des revenus. En outre, la population a manifesté face à l'adversité, un grand esprit de solidarité et de la détermination ainsi qu'un fort attachement au sol natal. Enfin, elle a fait preuve d'une forte motivation à s'engager dans un système de production plus intensif et diversifié.

B. Justification et stratégie du projet

11. **Justification du projet.** Le projet correspond à la politique de réduction de la pauvreté rurale du FIDA et du gouvernement, qui vise spécialement les petits exploitants, les jeunes chômeurs et les femmes rurales, et s'appuie sur la gestion améliorée des ressources naturelles. Il répond aussi à la stratégie du Ministère de l'agriculture et du développement rural tendant à encourager le développement rural par des actions de développement local qui constituent les principaux axes de cette stratégie. Il a été conçu dans le but de promouvoir le développement des zones montagneuses où l'incidence de la pauvreté est forte. Il contribuera à tester et à valider diverses démarches conceptuelles qui seront ensuite appliquées à plus grande échelle dans d'autres zones montagneuses du pays. Le projet visera aussi à encourager une plus forte participation des bénéficiaires par la décentralisation, et la création et le renforcement des institutions locales en mettant particulièrement l'accent sur les questions d'égalité entre les sexes. En outre, il créera des ressources socio-économiques productives et facilitera l'accès des bénéficiaires à celles-ci en les articulant avec les programmes nationaux de développement agricole et rural en cours. Eu égard aux contraintes sociales et institutionnelles existantes, un effort considérable sera requis dans des domaines tels que la formation, le transfert de technologies appropriées et le renforcement des institutions. À ce titre, le projet servira de plateforme pour la poursuite de la concertation avec le gouvernement sur différents problèmes d'intérêt pour les ruraux pauvres, notamment la décentralisation de la prise de décision, la création d'institutions locales favorables aux pauvres et l'accès des ruraux pauvres aux ressources telles que la terre, l'eau et les services financiers.

12. **Approche du projet.** Cette approche sera axée principalement sur la formulation participative des plans locaux de développement, et mettra fortement l'accent sur la prise de décision par les groupes locaux et les organisations de base dans les villages ciblés. La participation des communautés rurales sera renforcée à tous les stades du projet, de l'analyse de la situation courante, au choix des actions et à l'ordre de priorité de leur exécution, en passant par la définition des options de gestion. Enfin, le projet améliorera l'accès du groupe cible aux bénéfices issus des programmes nationaux de développement agricole et de crédit existants.

13. **Stratégie du projet.** Le projet interviendra au niveau du village (*douar*) où les bénéficiaires (hommes, femmes et jeunes chômeurs) seront impliqués à tous les stades, de la planification à l'exécution, de manière à garantir une bonne appropriation des investissements réalisés dans le cadre du projet. Il appliquera une approche participative visant à aider les bénéficiaires pendant une période de 7 ans à établir les plans de développement du douar (PDD) Le PDD comprendra différentes actions pour la mobilisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, l'amélioration des techniques de production animale et végétale, la meilleure gestion et l'utilisation rationnelle des ressources silvopastorales, le développement de l'infrastructure sociale (par exemple accès à l'eau potable et pistes rurales), l'accès aux services financiers locaux et la promotion des micro-entreprises, ainsi que d'autres activités de développement (par exemple logement, électrification, scolarisation). Une fois que le PDD a été validé à la base et consolidé au niveau de la commune, il est soumis pour approbation au comité technique provincial au moyen de la procédure en place pour les projets du PNDAR. Chaque PDD

sera exécuté dans le cadre de contrats-programmes annuels passés avec la communauté concernée. Ceux-ci constitueront les projets de proximité de développement rural (PPDR). Pour chaque PPDR, le financement sera mobilisé par appel aux fonds du projet et aux diverses aides prévues par les programmes de développement sectoriel nationaux, conformément aux procédures en vigueur.

C. Objectifs et portée

14. **Objectifs.** L'objectif général du projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale par la diversification et l'augmentation durable des revenus des populations rurales les plus vulnérables liées à la restauration et à la gestion durable des ressources naturelles. Ses objectifs spécifiques sont les suivants: i) renforcer les capacités locales de planification à la base, de gestion du développement rural, de conception et de mise en œuvre de projets de proximité en ciblant principalement les populations les plus démunies; ii) garantir la durabilité du développement agricole et de la productivité par une mobilisation prioritaire des eaux superficielles et la lutte contre la dégradation des terres; et iii) appuyer les initiatives des populations rurales contribuant à l'augmentation, à la diversification et à la stabilisation des revenus en facilitant de façon durable l'accès aux services financiers des membres du groupe cible qui n'y accèdent pas ou peu actuellement, en particulier les femmes et les jeunes.

D. Composantes

15. Le projet aura une durée de sept ans et comprendra les cinq composantes suivantes: i) renforcement des capacités locales; ii) conservation des eaux et des sols et développement agricole; iii) petite et moyenne hydraulique et infrastructures socio-économiques; iv) services financiers décentralisés et promotion de la micro-entreprise; v) unité de coordination et de gestion du projet (UGP).

16. **Renforcement des capacités locales.** Cette composante comprend, au niveau du *douar*, le développement d'initiatives communautaires dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des PDD et des PPDR, en veillant à promouvoir l'égalité entre les sexes. Il recourra à cette fin à des campagnes de sensibilisation, à la formation, à l'alphabétisation fonctionnelle et à la diffusion d'informations avec l'appui d'équipes d'animateurs et d'animatrices et de techniciens préalablement formés en démarche participative et en techniques de planification locale.

17. Au niveau des *douars*, l'établissement des PDD sera facilité par des équipes de neuf animateurs et neuf animatrices mis à la disposition du projet par une organisation non gouvernementale (ONG) nationale spécialisée ou par un opérateur privé dans un cadre contractuel, et de neuf techniciens détachés des services techniques du Ministère de l'agriculture et du développement rural. Chaque *douar* ciblé disposera d'une équipe composée d'un animateur, d'une animatrice et d'un technicien, appuyés par les spécialistes de l'UGP et par les services techniques provinciaux et leurs subdivisions. Les différentes équipes seront localisées dans les trois *daïras* (auprès des unités agricoles et forestières du ministère dans chaque *daïra*) de la zone du projet où elles constitueront des cellules d'animation, de programmation et de suivi. Chaque cellule recevra des véhicules pour les déplacements ainsi que du matériel informatique et de bureau. Le projet prévoit également une formation en approche participative pour l'établissement des plans de développement villageois.

18. **Conservation des eaux et des sols (CES) et développement agricole.** Cette composante regroupe les actions suivantes: i) protection des sols et restauration de la productivité des éco-systèmes silvopastoraux grâce à des travaux de CES; ii) appui à l'intensification de la production végétale par le développement de l'arboriculture fruitière et le renforcement du soutien technique; iii) amélioration pastorale et développement de la production animale par une amélioration du bilan fourrager et de la conduite des élevages.

- **Conservation des eaux et des sols.** Les travaux correspondants comprendront la protection contre l'érosion hydrique par le traitement mécanique des ravines (34 000 m³). 8 100 ha de ravines simples encore maîtrisables et qui menacent les infrastructures ou érodent les surfaces agricoles ou pastorales feront aussi l'objet d'un traitement. Enfin la régénération de 600 ha de parcelles de forêts naturelles fortement dégradées, accompagnées d'une exploitation rationnelle orientée vers des productions génératrices de revenus (par exemple genévrier, plantes mellifères et plantes médicinales traditionnelles) sera encouragée.
- **Appui au développement de la production végétale.** La stratégie vise aussi à augmenter les revenus agricoles par la conversion des systèmes de production grâce au développement: i) de l'arboriculture fruitière et de la production végétale dans les zones qui s'y prêtent; ii) l'amélioration des techniques de production; iii) le renforcement des services de vulgarisation; iv) la formation des agriculteurs ainsi que du personnel et des techniciens des services agricoles provinciaux. Le projet appuiera les bénéficiaires pour la mise en place de plantations d'arbres fruitiers sur 3500 ha dans les zones de montagne et haut piémont. Dans le bas piémont, le projet encouragera la conversion des vieilles plantations d'arbres fruitiers en exploitations arboricoles modernes par la plantation d'abricotiers sur 200 hectares. Des conventions seront signées entre le projet et l'Institut technique d'arboriculture fruitière d'une part et l'Institut technique des grandes cultures d'autre part, pour la mise en œuvre d'un programme de recherche-développement et d'appui technique qui sera financé par le projet et portera sur des thèmes identifiés par les agriculteurs.
- **Amélioration pastorale et développement de l'élevage.** Les écosystèmes silvopastoraux seront restaurés par les actions suivantes: i) mise en défens de terres boisées du domaine public de l'État (3 550 ha) et de terres collectives (23 000 ha) en montagne et en haut et bas piémonts associée à l'apport de semences pour l'enrichissement du couvert végétal sur 9 000 hectares; ii) plantation d'arbustes fourragers sur 5 000 ha de parcours en dégradation avancée; et iii) constitution de réserves fourragères sur 625 ha répartis sur des parcelles privées des exploitations agricoles. Les systèmes de production animale seront améliorés: i) par la promotion de l'échange de 1 000 béliers auprès d'éleveurs organisés; ii) par le financement de travaux de recherche-développement/démonstration en matière d'amélioration de la conduite alimentaire des ruminants et des petits élevages et des activités de formation et de démonstration réalisées en partenariat avec l'institut technique d'élevage; iii) par le renforcement des services vétérinaires locaux.

19. **Petite et moyenne hydraulique et infrastructures socio-économiques.** Cette composante portera essentiellement sur la restauration et la réalisation d'ouvrages de dérivation des eaux de crue (*ceds*), et de production et de distribution d'eau potable, ainsi que sur la réalisation de pistes rurales pour desservir des *douars* enclavés. Ces réalisations sont d'intérêt collectif et elles seront financées par le projet à la demande des communautés intéressées si les usagers sont organisés en association qui en garantit la durabilité par une exploitation et un entretien appropriés.

- **Petite et moyenne hydraulique.** Elle portera sur les actions suivantes: i) reconstruction de 40 ouvrages de *ced* pour mobiliser et distribuer les eaux de crue; ii) reconversion du système d'irrigation gravitaire en système goutte à goutte afin de rationaliser l'utilisation de l'eau sur 100 hectares; iii) formation technique et en gestion des associations d'usagers; iv) financement d'une étude des ressources en eaux superficielles. Le projet apportera un appui institutionnel à la cellule de l'agence nationale des ressources hydriques de M'Sila (ANRH).
- **Infrastructures socio-économiques.** Le projet prévoit le financement des activités suivantes: i) étude de faisabilité des projets d'accès à l'eau potable et de pistes rurales; ii) aménagement de six sources et fonçage de 19 forages, avec le matériel de pompage requis; iii) réalisation de

87 km de pistes rurales qui vont desservir une trentaine de *douars* actuellement enclavés; et iv) renforcement des capacités des associations d'usagers par l'exécution de campagnes de sensibilisation et de programmes de formation.

20. **Services financiers décentralisés et promotion de la micro-entreprise.** Ces deux activités sont interdépendantes et indissociables.

- **Services financiers décentralisés.** Le projet visera à faciliter l'accès du groupe cible aux services financiers de proximité, et en particulier aux financements prévus dans le cadre des programmes nationaux de soutien existants, ainsi qu'à favoriser la création de micro-entreprises. À l'appui de la stratégie gouvernementale visant à promouvoir la création d'institutions financières rurales indépendantes, il aidera à la création de sept associations locales, à savoir les Caisses mutuelles de proximité (CMP), en collaboration avec la Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA). Il renforcera aussi les capacités de la CNMA en matière de microfinance rurale et aidera les établissements financiers concernés à adapter en conséquence le cadre juridique et les règles prudentielles. Il financera en outre des études sur la demande de microfinance rurale et des divers produits financiers qui seront fournis par ces caisses de proximité.
- **Promotion de la micro-entreprise.** Les activités visant à promouvoir la création de micro-entreprises seront les suivantes: i) financement par les CMP de la zone du projet de tout ou partie de l'apport financier demandé aux bénéficiaires pour avoir accès aux programmes d'appui du gouvernement; ii) renforcement de dix bureaux d'études du secteur privé destinés à conseiller les micro-entrepreneurs; iii) recrutement d'un expert international en micro-entreprise auprès de l'UGP; iv) financement de neuf mois-homme d'assistance technique pour la formation du personnel du projet et des premiers micro-entrepreneurs; et v) financement d'études sectorielles sur les marchés et sur les perspectives de développement de la micro-entreprise.

21. **Unité de coordination et de gestion du projet (UGP).** Le projet financera la création d'une UGP, qui aura son siège à M'Sila et comprendra un directeur de projet et sept spécialistes matière, un informaticien, un agro-économiste responsable du suivi-évaluation, un comptable, neuf techniciens et quatre employés de bureau. Il financera aussi l'achat de véhicules, de matériel et de mobilier de bureau; la formation et des voyages d'étude; la rénovation des bureaux; les activités de S&E du projet et les études d'impact.

E. Coûts et financement

22. **Coûts du projet.** Le coût total du projet, y compris les provisions pour aléas d'exécution et pour hausse des prix est estimé à 29,8 millions de USD sur la durée d'exécution de sept ans. La part en devises représentera environ 27% (soit 8,1 millions de USD) du coût total, et les droits et taxes 15,8% (4,7 millions de USD). Le coût du projet par composante est résumé au tableau 1.

23. **Financement du projet.** Le projet sera financé par un prêt du FIDA de 17,6 millions de USD, représentant 59% de son coût total. La contribution du gouvernement, y compris les droits et taxes, la prise en charge des frais de fonctionnement, les apports de divers fonds publics, s'élèvera à l'équivalent de 9,9 millions de USD, soit 33% environ du coût total du projet. La contribution des bénéficiaires est estimée à 2,4 millions de USD environ (8% du coût total) et correspond principalement à leur part des investissements dans des activités agricoles réalisés sur les exploitations. Le plan de financement est présenté au tableau 2.

TABLEAU 1: RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET^a
(en milliers de USD)

Composantes	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
A. Renforcement des capacités locales	1 377	512	1 889	27	7
B. Conservation des eaux et des sols et développement agricole					
1. Conservation des eaux et des sols	1 926	760	2 686	28	10
2. Appui à l'intensification de la production végétale	2 268	924	3 192	29	12
3. Amélioration pastorale et développement de l'élevage	2 671	921	3 592	26	14
Sous-total	6 864	2 604	9 469	28	36
C. Petite et moyenne hydraulique et infrastructures socio-économiques					
1. Petite et moyenne hydraulique	3 603	1 492	5 096	29	19
2. Infrastructures socio-économiques	3 690	1 622	5 312	31	20
Sous-total	7 293	3 114	10 408	30	40
D. Services financiers décentralisés et promotion de la micro-entreprise					
1. Services financiers décentralisés	1 800	106	1 906	6	7
2. Promotion de la micro-entreprise	277	215	492	44	2
Sous-total	2 077	321	2 398	13	9
E. Unité de coordination et de gestion du projet	1 491	538	2 028	27	8
Coût de base total	19 102	7 090	26 192	27	100
Provision pour aléas d'exécution	866	354	1 221	29	5
Provision pour aléas financiers	1 743	674	2 417	28	9
Coût total du projet	21 711	8 118	29 830	27	114

a) Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres

TABLEAU 2: PLAN DE FINANCEMENT^a
(en milliers de USD)

Composantes	FIDA		Bénéficiaires		Gouvernement		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxe)	Droits et Taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
A. Renforcement des capacités locales	1 131	52,7	-	-	1 015	47,3	2 146	7,2	574	1 229	343
B. Conservation des eaux et des sols et développement agricole											
1. Conservation des eaux et des sols	1 593	50,8	690	22,0	854	27,2	3 137	10,5	888	1 729	520
2. Appui à l'intensification de la production végétale	1 050	28,5	172	4,7	2 460	66,8	3 683	12,3	1 065	1 993	625
3. Amélioration pastorale et développement de l'élevage	2 349	56,8	261	6,3	1 524	36,9	4 134	13,9	1 057	2 423	653
Sous-total	4 992	45,6	1 123	10,3	4 838	44,2	10 954	36,7	3 010	6 145	1 798
C. Petite et moyenne hydraulique et infrastructures socio-économiques											
1. Petite et moyenne hydraulique	4 750	81,0	64	1,1	1 048	17,9	5 862	19,7	1 718	3 096	1 048
2. Infrastructures socio-économiques	4 808	78,7	143	2,3	1 162	19,0	6 112	20,5	1 868	3 148	1 097
Sous-total	9 558	79,8	207	1,7	2 209	18,5	11 974	40,1	3 585	6 244	2 145
D. Services financiers décentralisés et promotion de la micro-entreprise											
1. Services financiers décentralisés	845	43,9	1 061	55,2	18	0,9	1 923	6,4	115	1 790	18
2. Promotion de la micro-entreprise	485	89,8	-	-	55	10,2	540	1,8	236	249	55
Sous-total	1 329	54,0	1 061	43,1	73	3,0	2 463	8,3	351	2 039	73
E. Unité de coordination et de gestion du projet	546	23,8	-	-	1 747	76,2	2 293	7,7	597	1 351	344
COÛT TOTAL DU PROJET	17 556	58,9	2 391	8,0	9 882	33,1	29 830	100,0	8 118	17 008	4 703

a) Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres

F. Passation des marchés, décaissement, comptabilité et vérification des comptes

24. **Passation des marchés.** Pour les dépenses financées par le FIDA, les marchés relatifs aux biens et travaux seront passés conformément aux directives du FIDA. Dans toute la mesure possible, les achats de véhicules, matériaux, équipements et les travaux d'infrastructure rurale seront regroupés en lots importants aux fins d'appel d'offres. Les marchés de biens d'une valeur supérieure à 250 000 USD feront l'objet d'appels d'offre internationaux. Les contrats de biens et de travaux d'une valeur supérieure à l'équivalent de 75 000 USD mais inférieure ou égale à 250 000 USD feront l'objet d'appel à la concurrence locale. Les contrats de biens et de travaux d'une valeur égale ou inférieure à 75 000 USD seront passés sur la base de trois propositions de prix. Les contrats de consultants seront établis conformément à la réglementation nationale et aux directives en la matière de l'institution coopérante, agréées par le FIDA. Pour les contrats de consultants supérieurs à l'équivalent de 50 000 USD, on appliquera les procédures d'appel à la concurrence internationale ou locale. Les

contrats de consultants d'une valeur égale ou inférieure à 50 000 USD seront passés après examen de trois offres, avec l'approbation de l'institution coopérante.

25. **Décaissement.** Le projet aura une durée de sept ans. Les retraits du compte de prêt seront effectués sur présentation d'états de dépenses pour les catégories de dépenses déterminées conjointement par le gouvernement, le FIDA et l'institution coopérante lors de la négociation du prêt. Les pièces justificatives desdites dépenses seront conservées par le projet et tenues à la disposition des missions de supervision et des commissaires aux comptes pour inspection. Tous les autres retraits du compte de prêt seront effectués sur présentation de pièces justificatives complètes.

26. Le gouvernement ouvrira auprès de la Banque d'Algérie un compte spécial au nom du projet libellé en dollars des États-Unis. Dès l'entrée en vigueur du prêt, le FIDA y déposera à la demande de l'emprunteur un premier montant de 1,0 million de USD. Ce compte spécial sera reconstitué conformément aux procédures habituelles du FIDA. L'emprunteur procédera au début de chaque exercice à des affectations budgétaires correspondant au montant des fonds de contrepartie prévus dans le Programme de travail et budget annuel (PTBA) pour l'année considérée, conformément aux procédures nationales en vigueur.

27. **Comptabilité et vérification des comptes.** L'UGP tiendra les états financiers relatifs aux activités du projet à l'intention à la fois du projet et des différents partenaires contractuels. Elle veillera à ce que les états financiers soient tenus conformément aux pratiques gouvernementales et selon des procédures agréées par le FIDA. L'inspection générale des finances ou tout autre auditeur approuvé par le Ministère des finances et le FIDA procédera à l'audit annuel des états financiers. Le rapport d'audit certifié, qui comprendra d'une part un jugement sur le système comptable et le contrôle interne de l'organisme d'exécution, et d'autre part une opinion sur la régularité des états de dépenses et le compte spécial, sera transmis au FIDA au plus tard six mois après la fin de l'exercice budgétaire.

G. Organisation et gestion³

28. La responsabilité générale de l'exécution du projet incombe au Ministère de l'agriculture et du développement rural qui confiera la gestion et la coordination du projet à sa direction générale des forêts (DGF). Un comité national de suivi, dirigé par le Ministère de l'agriculture et du développement rural (ou son représentant) et comprenant le directeur des différents départements et institutions concernés, approuvera les PTBA et les décisions de politique. Au niveau régional, le comité technique provincial, présidé par le *Wali* (gouverneur provincial) et comprenant le directeur de projet et les autres parties prenantes intervenant dans l'exécution du projet sera chargé de recueillir le consensus sur les activités et d'assurer leur coordination entre les différents partenaires du financement et de l'exécution dans la zone du projet.

29. Sur le terrain, l'exécution du projet relèvera d'une UGP, qui rendra compte directement à la DGF. L'UGP coordonnera les activités du projet et sera plus précisément responsable de la gestion générale, administrative et financière (y compris la comptabilité) ainsi que du suivi-évaluation du projet. Des accords subsidiaires conclus entre l'UGP et les administrations régionales définiront les attributions précises des différentes administrations locales participant à l'exécution des activités du projet.

H. Justification économique

30. **Bénéficiaires.** Les activités du projet telles que la remise en état des pistes rurales, la diffusion d'informations sur les marchés, la création de services financiers ruraux et l'appui aux comités locaux

³ L'organigramme du projet figure à l'appendice VI.

de développement bénéficieront, directement ou indirectement, à la majorité des habitants de la zone du projet. Le projet devrait bénéficier à 5 300 exploitations, soit quelque 10 600 ménages représentant une population d'environ 76 320 personnes qui profiteront de la remise en état des systèmes d'irrigation par épandage des eaux de crue (sur 16 340 ha) et de la plantation d'arbres fruitiers (sur 3 500 hectares). Les actions d'amélioration pastorale et de développement de l'élevage bénéficieront directement à plus de 7 000 ménages, soit 50 000 personnes environ. Pour les autres groupes cibles, constitués de chômeurs, principalement des femmes et des jeunes filles, le projet appuiera diverses activités génératrices de revenus et la création de micro-entreprises. Plus précisément, les caisses mutuelles de proximité devraient accorder des prêts à 5 358 bénéficiaires. Parmi ces prêts 4 782 (89%) seront destinés à des activités artisanales ou à de petits élevages, qui sont habituellement dévolus aux femmes et aux jeunes filles. Une partie du groupe cible bénéficiera aussi des actions visant à améliorer la qualité de vie par des travaux d'accès à l'eau potable et de désenclavement de la population grâce au réseau de pistes rurales envisagé dans le projet.

31. **Avantages.** Les activités de renforcement des capacités des institutions locales et des agriculteurs, de promotion des services financiers et de la commercialisation et l'appui à la production de cultures de rente, redynamiseront les autres activités agricoles et économiques. Les avantages et impacts économiques attendus découleront: i) de l'élargissement et de la diversification de la base de production agricole (augmentation de 5 600 tonnes de fruits, 4,7 millions d'unités fourragères et 6 500 tonnes de légumes), et de la progression parallèle des revenus imputable à l'adoption de techniques améliorées, au développement de l'irrigation, à l'extension de la superficie cultivée, à la réduction des jachères et à la conversion à des cultures de plus grande valeur marchande (c'est-à-dire principalement l'abandon de la céréaliculture au profit de l'arboriculture fruitière); ii) de la réduction des coûts des transactions commerciales résultant d'un meilleur accès aux services financiers, de la fourniture d'informations sur les marchés, ainsi que de l'accès à ceux-ci grâce à la remise en état des pistes rurales; iii) du renforcement des capacités d'investissement consécutif à l'augmentation de la valeur ajoutée conservée au niveau local; iv) d'un meilleur accès des groupes pauvres en général et des femmes en particulier à la formation et à des technologies adaptées; v) du renforcement du pouvoir de négociation des producteurs; vi) de l'amélioration des conditions de vie des femmes et du renforcement de leur participation au développement local et à la gestion de groupes; vii) du recul de la dégradation des ressources naturelles.

32. **Rentabilité économique et financière.** Des modèles d'exploitation et d'activité ont été établis pour évaluer la viabilité financière des différents investissements dans l'agriculture et les micro-entreprises. Tous les modèles indiquent que les investissements envisagés devraient accroître les revenus par exploitation dans une proportion allant de 50% à 180%. Une analyse économique a été menée sur une période de 30 ans. Elle prend exclusivement en compte les avantages découlant du développement agricole (abstraction faite du développement de la micro-entreprise, de la réduction des coûts de transaction et des autres avantages non quantifiables tels que ceux qui découlent de l'amélioration des pistes rurales, de l'accès à l'eau potable et d'autres améliorations de l'infrastructure socio-économique). Si tous les coûts sont pris en considération, le taux de rentabilité économique (TRE) du projet se chiffre à 14,4% environ. Si l'on tient compte des avantages apportés par le développement de la micro-entreprise, il passe à 23,3%. L'analyse de sensibilité fait apparaître la robustesse du TRE, qui demeurerait de l'ordre de 9,5% même si les avantages étaient en baisse de 20% et les coûts totaux simultanément en hausse de 20%⁴.

I. Risques

33. L'un des principaux risques, auquel est exposé le projet provient de la difficulté de promouvoir d'une façon efficace l'approche participative qui associe les bénéficiaires à la prise de décision, et ce pour de multiples raisons dont la plus évidente est l'insuffisante compréhension de ce type de

⁴ Pour de plus amples informations, voir l'appendice VII.

démarche de la part des bénéficiaires et du personnel administratif. Pour atténuer ce risque, le projet comportera la promotion d'activités d'animation, et notamment d'information, de communication et de sensibilisation et dispensera une formation appropriée en approche participative au personnel participant à l'exécution du projet.

J. Impact sur l'environnement

34. Le projet est classé dans la catégorie B. Son impact devrait être positif dans l'ensemble, compte tenu de sa forte orientation en faveur de la gestion rationnelle des ressources naturelles. L'approche et la stratégie du projet permettront de promouvoir un processus de développement communautaire intégrant les ressources naturelles comme atout pour assurer un développement économique durable. Le projet encouragera ainsi l'exécution d'actions ayant un impact direct sur les ressources en eau, végétation et sols mais, ce qui est tout aussi important, il sensibilisera les usagers à la gestion rationnelle de ces ressources et les responsabilisera. La réduction du taux d'érosion des sols et la restauration du couvert végétal auront pour effet de maintenir la fertilité physique et chimique des sols. Le projet aura également un impact positif sur les ressources en eau: i) par l'amélioration des systèmes d'irrigation par épandage des eaux de crue, qui est un important facteur de recharge de la nappe phréatique; ii) par la promotion de systèmes d'irrigation assurant une utilisation rationnelle de l'eau; iii) par la mise en place d'un système de suivi permanent des nappes phréatiques; et iv) par une meilleure connaissance du bilan hydrique.

K. Aspects novateurs

35. Le projet présente plusieurs aspects novateurs. Il donnera aux bénéficiaires, regroupés au sein d'unités socio-territoriales homogènes (*douar*) les moyens de mettre en œuvre les plans de développement local participatif. Il mettra en place une infrastructure financière rurale de proximité pour la mobilisation de l'épargne et la distribution du crédit; enfin il contribuera à la définition d'une stratégie appropriée pour le développement des zones montagneuses du pays en général et des bassins versants en particulier, qui pourrait ensuite être appliquée à plus grande échelle dans l'ensemble du pays.

TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

36. Un accord de prêt entre la République algérienne démocratique et populaire et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

37. La République algérienne démocratique et populaire est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

38. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

39. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République algérienne démocratique et populaire un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à douze millions cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (12 150 000 DTS) venant à échéance le 15 mars 2024 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'un taux d'intérêt équivalant à 50% du taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Lennart Båge
President

RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ

(Négociations de prêt conclues le 11 décembre 2003)

1. Le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire (le Gouvernement) met à la disposition du Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR) au cours de la période d'exécution du projet, des fonds de contrepartie conformément à ses procédures nationales en vigueur. Les fonds de contrepartie du Gouvernement couvrent l'ensemble des droits, impôts et taxes grevant les biens et services nécessaires au projet, les frais de personnel et de fonctionnement, ainsi que sa contribution aux coûts du projet, y compris celle relative aux fonds de soutien. À cet effet, le Gouvernement procède chaque année fiscale à des affectations budgétaires égales au montant des fonds de contrepartie tels qu'ils sont prévus dans le PTBA relatif à l'année du projet considérée, et met d'avance annuellement ces affectations budgétaires à la disposition du MADR conformément à ses procédures nationales habituelles.
2. Le Gouvernement s'engage pendant toute la durée du projet, à financer les parts relevant des fonds de soutien.
3. Le Gouvernement s'engage à mettre à disposition ou à recruter les neuf techniciens des services techniques de Wilaya, à recruter les 22 animateurs, l'informaticien, le cartographe et l'aide-comptable dans un délai de trois mois à compter de la date d'entrée en vigueur.
4. Le Gouvernement s'engage, dans les six mois suivant l'entrée en vigueur, à conclure des conventions cadre entre l'agence du développement social et le MADR, l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes et le MADR.
5. Le Gouvernement s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes aux postes à pourvoir dans le cadre du projet.
6. Afin de maintenir de saines pratiques environnementales le Gouvernement prend ou fait prendre, dans le cadre du projet, les mesures nécessaires en matière de gestion des pesticides et, à cette fin, veille à ce que les pesticides fournis dans le cadre du projet ne comprennent aucun pesticide soit interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses avenants, soit visé aux tableaux 1 (très dangereux) et 2 (dangereux) de la "Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Guidelines to Classification 1996-1997" de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et ses avenants.
7. Le système de suivi-évaluation qui sera mis en place vise à assurer, à partir de la situation de référence, la programmation des actions à entreprendre, le suivi de l'exécution de ces actions sur le terrain et l'évaluation de l'impact des réalisations sur les bénéficiaires ainsi que sur le milieu.
8. Le système proposé sera organisé sur trois niveaux:
 - a) au niveau des organisations de base: des réunions d'évaluation quantitatives et qualitatives des prestations de service effectuées par les partenaires auprès des bénéficiaires seront tenues régulièrement entre les cellules d'animation, de programmation et de suivi et les membres des groupements et associations;

- b) au niveau des opérateurs partenaires: ceux-ci seront tenus de fournir aux responsables matières correspondants et à la cellule de suivi-évaluation du projet, des notes mensuelles sur le suivi d'exécution, ainsi que des rapports d'activité trimestriels et annuels;
- c) au niveau de l'UGP: il sera installé une cellule de suivi-évaluation, sous la responsabilité d'un ingénieur agroéconomiste, et assisté d'un informaticien. La cellule sera chargée: i) de la mise en place d'une banque de données; ii) de consolider l'ensemble des rapports et données recueillies auprès des différents partenaires pour élaborer des rapports d'activité trimestriels qui relatent les principaux problèmes et difficultés; iii) d'élaborer le tableau de bord des actions du projet et d'en assurer le suivi; et iv) de préparer un projet annuel de PTBA et de le soumettre au directeur de l'UGP.

9. Avec l'appui d'un consultant international, le projet définira le système de suivi-évaluation, comprenant les indicateurs de performance du projet, les indicateurs de résultats physiques et financiers et les indicateurs d'impact, la périodicité des opérations de suivi, la méthode de collecte des informations et des données, les méthodes et support de leur diffusion et de leur utilisation. L'analyse des données et la production des rapports annuels seront sous-traités à un bureau d'études spécialisé, sélectionné sur la base d'appels d'offre. Trois missions d'appui du consultant international sont prévues durant les trois premières années du projet.

10. Le recrutement du directeur de l'UGP, des sept spécialistes matières, de l'agroéconomiste responsable du suivi-évaluation et du responsable administratif et financier se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles du Gouvernement, excluant toute discrimination. Le recrutement de ces cadres et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le FIDA. Le personnel ainsi recruté pourra être, soit issu de la fonction publique, auquel cas il sera en position de détachement ou de mise à disposition; soit recruté par contrat renouvelable en fonction des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire du Gouvernement.

11. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur:

- a) le Gouvernement a mis à disposition les locaux destinés à l'UGP;
- b) l'UGP a été installée par le MADR à M'Sila, le directeur du projet, les sept spécialistes matières, l'agroéconomiste responsable du suivi évaluation et le responsable administratif et financier ont été nommés;
- c) une convention cadre entre le MADR et la caisse nationale de mutualité agricole pour la mise en œuvre des sept CMP dans la zone du projet, préalablement approuvée par le FIDA a été signée;
- d) l'accord de prêt a été dûment signé et le Gouvernement a transmis au FIDA un décret présidentiel portant approbation de l'accord de prêt;
- e) un avis juridique, délivré par le secrétaire général du Gouvernement, acceptable tant en la forme que sur le fond a été remis par le Gouvernement au FIDA.

APPENDIX I

COUNTRY DATA

ALGERIA

Land area (km² thousand) 2001 1/	2 382	GNI per capita (USD) 2001 1/	1 650
Total population (million) 2001 1/	30.84	GDP per capita growth (annual %) 2001 1/	0.6
Population density (people per km²) 2001 1/	13	Inflation, consumer prices (annual %) 2001 1/	4
Local currency	Algerian Dinar (DZD)	Exchange rate: USD 1 =	DZD 80
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate) 1995-2001 1/	1.6	GDP (USD million) 2001 1/	54 680
Crude birth rate (per thousand people) 2001 1/	23	Average annual rate of growth of GDP 1/ 1981-91	2.1
Crude death rate (per thousand people) 2001 1/	5	1991-01	2.3
Infant mortality rate (per thousand live births) 2001 1/	39	Sectoral distribution of GDP 2001 1/	
Life expectancy at birth (years) 2001 1/	71	% agriculture	10
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	5.1	% industry	55
Poor as % of total rural population 1/	16.6	% manufacturing	8
Total labour force (million) 2001 1/	10.58	% services	35
Female labour force as % of total 2001 1/	28	Consumption 2000 1/	
Education		General government final consumption expenditure (as % of GDP)	15
School enrolment, primary (% gross) 2001 1/	112 a/	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	44
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2001 1/	32	Gross domestic savings (as % of GDP)	41
Nutrition		Balance of Payments (USD million)	
Daily calorie supply per capita, 1997 2/	2 853	Merchandise exports 2001 1/	20 050
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2001 3/	18 a/	Merchandise imports 2001 1/	9 700
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2001 3/	6 a/	Balance of merchandise trade	10 350
Health		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP) 2001 1/	4 a/	before official transfers 1999 1/	n/a
Physicians (per thousand people) 1999 1/	1 a/	after official transfers 1999 1/	n/a
Population using improved water sources (%) 2000 3/	89	Foreign direct investment, net 1999 1/	n/a
Population with access to essential drugs (%) 1999 3/	95-100	Government Finance	
Population using adequate sanitation facilities (%) 2000 3/	92	Overall budget deficit (including grants) (as % of GDP) 2001 1/	4
Agriculture and Food		Total expenditure (% of GDP) 2001 1/	31
Food imports (% of merchandise imports) 2001 1/	28 a/	Total external debt (USD million) 2001 1/	22 503
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 2000 1/	120	Present value of debt (as % of GNI) 2001 1/	41
Food production index (1989-91=100) 2001 1/	139	Total debt service (% of exports of goods and services) 2001 1/	20
Cereal yield (kg per ha) 2001 1/	856	Lending interest rate (%) 2001 1/	10
Land Use		Deposit interest rate (%) 2001 1/	6
Arable land as % of land area 2000 1/	3		
Forest area as % of total land area 2000 1/	1		
Irrigated land as % of cropland 2000 1/	7		

a/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Indicators* CD ROM 2003

2/ UNDP, *Human Development Report*, 2000

3/ UNDP, *Human Development Report*, 2003

PREVIOUS IFAD FINANCING IN ALGERIA

Project Name	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Board Approval	Loan Effectiveness	Current Closing Date	Loan Acronym	Approved Loan Amount (SDR million)
Cereal and Livestock Smallholder Development Project in the Wilaya of Tiaret	IFAD	AFESD	O	03 Dec 86	24 Sep 87	31 Mar 97	L - I - 197 - AL	8.5
Pilot Project in Algeria and Tunisia for the Integrated Rural Development of the Mellegue Watershed	IFAD	AFESD	O	15 Sep 88	09 Sep 89	30 Jun 99	L - I - 226 - AL	10.9
Artisanal Fisheries Pilot Development Project	IFAD	UNOPS	O	12 Dec 90	01 Aug 92	30 Jun 01	L - I - 276 - AL	8.1
Pilot Project for the Development of Mountain Agriculture in the Watershed Basin of Oued Saf Saf	IFAD	UNOPS	I	06 Dec 01	18 Feb 03	30 Sep 10	L - I - 581 - DZ	9.7

Notes: AFESD = Arab Fund for Economic and Social Development
 I = Intermediate
 O = Ordinary
 UNOPS = United Nations Office for Project Services

IFAD PORTFOLIO, STRATEGIC FRAMEWORK AND LESSONS

IFAD's Assistance

1. IFAD's assistance to Algeria has been geared towards supporting government strategy and related reforms initiated in 1996. The focus of the strategy has been to shift emphasis from a centrally planned agricultural sector to a market-oriented one driven by the private sector. On this basis and considering the limited capacity of existing agricultural support services to meet the needs of private farmers, IFAD's strategy has so far concentrated on pilot interventions potentially replicable country-wide, targeted towards lower income groups and priority subsectors involving basic food products and production systems.

2. IFAD has so far supported four projects in Algeria (see Appendix II) with a total cost of USD 95.0 million, of which IFAD loans financed a total of USD 49.0 million or 52%, while the Government financed the other 48%. Three loans have been closed with an average disbursement rate of about 50%. Of the remaining loan, about 49% was disbursed by the end of August 1999. Two loans (197 AL and 226 AL) were administered by the Arab Fund for Economic and Social Development (AFESD), which did not provide cofinancing. Two other projects (276-AL and 581 DZ), were supervised by the United Nations Office for Project Services (UNOPS). The first three loans were on ordinary terms, while the last one is on intermediate terms. The average implementation period of closed loans was 9.5 years.

IFAD's Strategic Framework

3. The general framework within which IFAD's strategy for Algeria will be set, relates to assisting the Government in four main directions. They are:

- **Area-based community development.** The focus will be on area-based rural development rather than on commodity-specific agricultural development. Agricultural development and improved living conditions for farmers can only be achieved if they are addressed in the context of a community-driven rural development approach in addition to commodity-specific support. Productivity of farmers cannot be isolated from the availability of the required rural infrastructure (including rural roads, electrification, water, education, health, etc.), access to markets and locally available rural financial services. Addressing the basic needs and aspirations of farming communities creates a favourable environment for growth and a stronger linkage between the population and the rural milieu.
- **Food security and production diversification.** This will place a focus on food security at the national and household levels by supporting commodities with a comparative advantage on national and international markets, and by creating a favourable environment for a healthy private sector.
- **Decentralization.** Devolved/decentralized planning and implementation will be emphasized through support for the creation and strengthening of local institutions and grass-roots organizations and devolution of human and financial resources to the regions.
- **Access to resources.** Promote the access of the private sector, in particular poor rural households, to productive resources including land, water, technological know-how and financial services.

CADRE LOGIQUE

DESCRIPTION DU PROJET	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VÉRIFIABLES	SOURCES DE VÉRIFICATION	HYPOTHÈSES ET RISQUES
<p>Objectif global.</p> <p>1. Contribuer à l'allègement de la pauvreté rurale par la diversification et par la croissance de manière durable des revenus des populations rurales, les plus vulnérables liées à la réhabilitation et à la gestion durable des ressources naturelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Les communautés des douars à travers la djemaa, les associations et le CDD, constituent des interlocuteurs de l'Administration, des collectivités locales et du projet -Le revenu moyen des ménages a augmenté -La sécurité alimentaire des ménages s'est accrue -Les conditions de vie sont améliorées; -Les femmes sont mieux intégrées au développement -Les ressources naturelles sont mieux gérées 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête spécifique notamment sur les organisations de base - Enquête budget-consommation - Revue à mi-parcours et rapport d'achèvement du projet 	
<p>Objectives spécifiques.</p> <p>2.1 Renforcer les capacités locales de planification à la base, de gestion du développement rural, de conception et mise en œuvre de projets de proximité;</p> <p>2.2 Garantir la durabilité du développement agricole et de la productivité par une mobilisation prioritaire des eaux superficielles et la lutte contre la dégradation des terres par des actions de lutte antiérosive, de restauration du couvert végétal et de gestion durable des ressources sylvo-pastorales;</p> <p>2.3 Appuyer les initiatives des populations rurales contribuant à l'augmentation, la diversification et la sécurisation des revenus, en facilitant, de manière durable, l'accès aux services financiers des populations rurales pauvres qui n'y accèdent pas ou peu aujourd'hui, en particulier les femmes et les jeunes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -L'approche participative est appliquée par les intervenants -Les CDD fonctionnent dans 80% des douars ciblés -Les PDD sont élaborés et exécutés par les populations dans 70% des douars ciblés -Des groupes d'intérêt de petits agriculteurs, de femmes et de jeunes s'engagent avec le projet dans le cadre de PPDR dans 80% des douars ciblés -80% des associations d'usagers de ceds, d'eau potable et de pistes rurales fonctionnent - Le taux de mobilisation des eaux superficielles est satisfaisant - Le taux de couverture végétale des parcours s'améliore -Les revenus des agriculteurs en période de sécheresse se stabilisent -L'efficacité de l'eau d'irrigation croît et la productivité des terres s'améliore -Augmentation des activités des micro-entreprises artisanales, de transformation des produits agricoles et de service -L'accès des femmes au crédit est assuré; -plus de 50% des crédits sont accordés aux femmes -Les femmes participent au conseil d'administration de 2 CMP. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités de l'Unité de gestion du projet -Enquête sur l'évaluation du processus participatif -Rapport de suivi de la dynamique de la végétation -Rapports d'activité des prestataires contractuels -Enquêtes et rapports de suivi-évaluation -Rapport de supervision -Rapport d'examen à mi-parcours et de clôture -Evaluation par les bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> -Les bénéficiaires du projet sont bien dirigés vers le groupe cible -Problèmes de coordination intersectorielle -Poursuite de la sécheresse et abandon de l'activité agricole par le groupe cible -Marché des produits artisanaux difficile à pénétrer

DESCRIPTION DU PROJET	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VÉRIFIABLES	SOURCES DE VÉRIFICATION	HYPOTHÈSES ET RISQUES
<p>Résultats attendus:</p> <p>3.1 Les capacités d'organisation et de gestion des infrastructures hydrauliques, socio-économiques et des aménagements par les communautés sont renforcées; les femmes sont mieux informées et mieux formées pour développer durablement leurs activités productives et améliorer les conditions de vie des ménages.</p> <p>3.2 L'encadrement du projet et des services techniques de Wilaya sont formés à l'approche participative ;</p> <p>3.3 Les infrastructures de mobilisation des eaux superficielles ainsi que les parcours sont réhabilités et gérés rationnellement par les communautés de douar dans le cadre d'un programme participatif de développement.</p> <p>3.4 Les systèmes de culture et d'élevage sont adaptés aux conditions naturelles, les activités de valorisation de l'eau d'irrigation et d'épandage sont développées</p> <p>3.5 1 Le revenu des ménages augmente grâce aux activités génératrices de revenus et au développement des micro-entreprises et de l'artisanat. 3.5 2 Les BECS, sociétés d'intermédiation conseil assurent leur équilibre financier par le seul revenu de leurs prestations</p> <p>3.6 Le système de financement de proximité fonctionne à travers les associations de bénéficiaires et les CMP et l'accès au crédit du groupe cible est facilité</p>	<p>- 70% des associations de gestion des ceds, d'usagers d'eau, d'entretien des pistes et de gestion des parcours et de développement de l'élevage sont fonctionnelles. -plus de 3000 agriculteurs et de femmes ont bénéficié d'une formation - 50% des femmes qui ont bénéficié d'une formation ont appris à lire les chiffres et à faire des calculs simples - 60% des groupements féminins sont formés et organisés - diminution de 50% des cas de maladies à transmission hydrique - le taux de mortalité infantile a baissé de 40%</p> <p>-70% du personnel technique de la DSA, de la DHW et de la CF a bénéficié d'une formation en démarche participative -80% des sessions de formation réalisées</p> <p>-90% des ceds réhabilités et des parcours aménagés sont gérés collectivement par les bénéficiaires -Superficie des parcours aménagés mettant en œuvre un schéma de gestion -Cartographie participative des ressources sylvo-pastorales réalisée -Suivi participatif des ressources est fonctionnel -Les stations d'hydrologie fonctionnent</p> <p>-60% des agriculteurs touchés par le projet, ont amélioré la productivité de la terre et des élevages -50% des exploitants ciblés par le projet, ont adopté des semences et plants adaptés</p> <p>-Nombre de micro-entreprises de valorisation des produits agricole, de prestation de services et d'artisanat -Nombre de BECS ayant des résultats financiers équilibrés -Augmentation des revenus des ménages</p> <p>-Nombre de population hommes et femmes sociétaires des CMP -Nombre de femmes et de groupements de femmes ayant bénéficié de crédit -Taux de remboursement est supérieur à 80%</p>	<p>-Rapports du commissaire aux comptes -Rapports d'activité des prestataires contractuels et supports de formation -Enquête sur l'évaluation du processus participatif - Enquêtes et rapports de suivi-évaluation - Rapports de la direction de la santé - Rapport de supervision - Rapport d'examen à mi-parcours et de clôture - Evaluation par les bénéficiaires - Rapports d'activités de l'Unité de gestion du projet - Enquête sur les revenus des ménages - Enquêtes et rapports de suiv-évaluation - Rapports de l'ANRH sur les mesures effectuées -Rapports des BECS -Rapports des CMP, de la CRMA et des autres banques partenaires -Rapports d'autoévaluation des CMP</p>	<p>-Faible mobilisation des femmes en raison du poids des règles traditionnelles</p> <p>-Manque de moyens (véhicules et matériel de mesure)</p>

ACTIVITÉS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VÉRIFIABLES	SOURCES DE VÉRIFICATION	HYPOTHÈSES ET RISQUES
<p>3.1.1 Etablir une unité de gestion du projet autonome</p> <p>3.2.1 Réaliser un programme de sensibilisation et d'animation au niveau douar</p> <p>3.2.2 Former l'encadrement du projet et le personnel des services techniques locaux ainsi que les animateurs (trices), à l'approche participative</p> <p>3.2.3 Elaborer avec les populations cibles, les plans de développement des douars</p> <p>3.2.4 Former les femmes dans l'alphabétisation fonctionnelle, les activités génératrices de revenus et les informer sur les conditions d'accès au marché</p> <p>3..3.1 Promouvoir la réalisation participative des infrastructures de mobilisation de l'eau superficielle et assurer l'exécution du programme d'aménagement des terres et de correction torrentielle</p> <p>3.3.2 Améliorer les conditions de vie des populations par la réalisation participative du programme d'AEP et de pistes rurales inscrit dans les PDD</p> <p>3.3.3 Elaborer les règles de gestion des infrastructures et des terres aménagées et organiser avec les bénéficiaires leur gestion</p> <p>3.4.1 Elaborer et réaliser en partenariat avec les Instituts techniques de recherche-développement, un programme de recherche développement et d'appui technique formulé par les bénéficiaires dans les PDD</p> <p>3.4.2 Former et équiper les ACV</p> <p>3.5.1 Mettre en place le système de financement de proximité, à travers un partenariat avec le système national de crédit mutuel et l'organisation communautaire</p> <p>3..5.2 Appuyer les bénéficiaires et notamment les jeunes et les femmes à la conception, la réalisation et au suivi des micro-entreprises et de l'artisanat</p> <p>3.5.3 Appuyer les femmes dans leur organisation pour l'accès au crédit, aux équipements, aux matières premières et aux marchés</p>	<p>-L'UGP pourvue en personnel qualifié</p> <p>-Système de suivi-évaluation performant installé et maîtrisé</p> <p>-60% des douars sont touchés</p> <p>-70% du personnel technique formé à l'approche participative</p> <p>-Environ 200 PDD élaborés et adoptés</p> <p>-Près de 200 CDD fonctionnels</p> <p>-Près de 2000 femmes formées</p> <p>-40 ceds réhabilités et amélioration des rendements des cultures irriguables par épandage</p> <p>-28000 ha de parcours aménagés et 34000 m³ de seuils réalisés</p> <p>-3500 hectares de plantations fruitières réalisées</p> <p>-Nombre de populations bénéficiaires des bornes fontaines et des pistes rurales</p> <p>-80% des infrastructures et superficie des terres aménagées sont gérées par des associations de bénéficiaires selon des règles adaptées</p> <p>-Résultats des programmes RD diffusés</p> <p>-Amélioration de la productivité des terres et des élevages</p> <p>-Nombre d'agriculteurs suivis par vulgarisateur</p> <p>-7 CMP installées</p> <p>-Nombre de sociétaires hommes et femmes</p> <p>-plus de 4000 crédits accordés</p> <p>-Nombre d'épargnants et montant moyen</p> <p>-Nombre de femmes et de groupements appuyés par les BECS</p> <p>-Nombre de jeunes appuyés par les BECS</p> <p>-Nombre d'études réalisées et nature des activités identifiées</p> <p>-Nombre de filières et d'activités re-dynamisées dans la zone du projet</p>	<p>-Enquêtes et rapports de suivi-évaluation</p> <p>-Rapports d'activités de l'Unité de gestion du projet</p> <p>-Rapports d'audit</p> <p>-Rapports d'activité de l'assistance technique</p> <p>-Rapports des CAPS</p> <p>- Rapport de supervision</p> <p>-Rapport d'examen à mi-parcours et de clôture</p> <p>- Evaluation par les bénéficiaires</p> <p>-Rapports de la recherche-développement et de la vulgarisation et autoévaluation par les bénéficiaires</p> <p>-Rapports de suivi-évaluation</p> <p>-Rapports des partenaires</p> <p>-Enquêtes spécifiques</p>	<p>-Le choix de la tutelle est approprié</p> <p>-La localisation de l'UGP est appropriée</p>

COÛTS ET FINANCEMENT

TABLEAU 1 : CATÉGORIES DE DÉCAISSEMENT PAR SOURCE DE FINANCEMENT^a
(en milliers de USD)

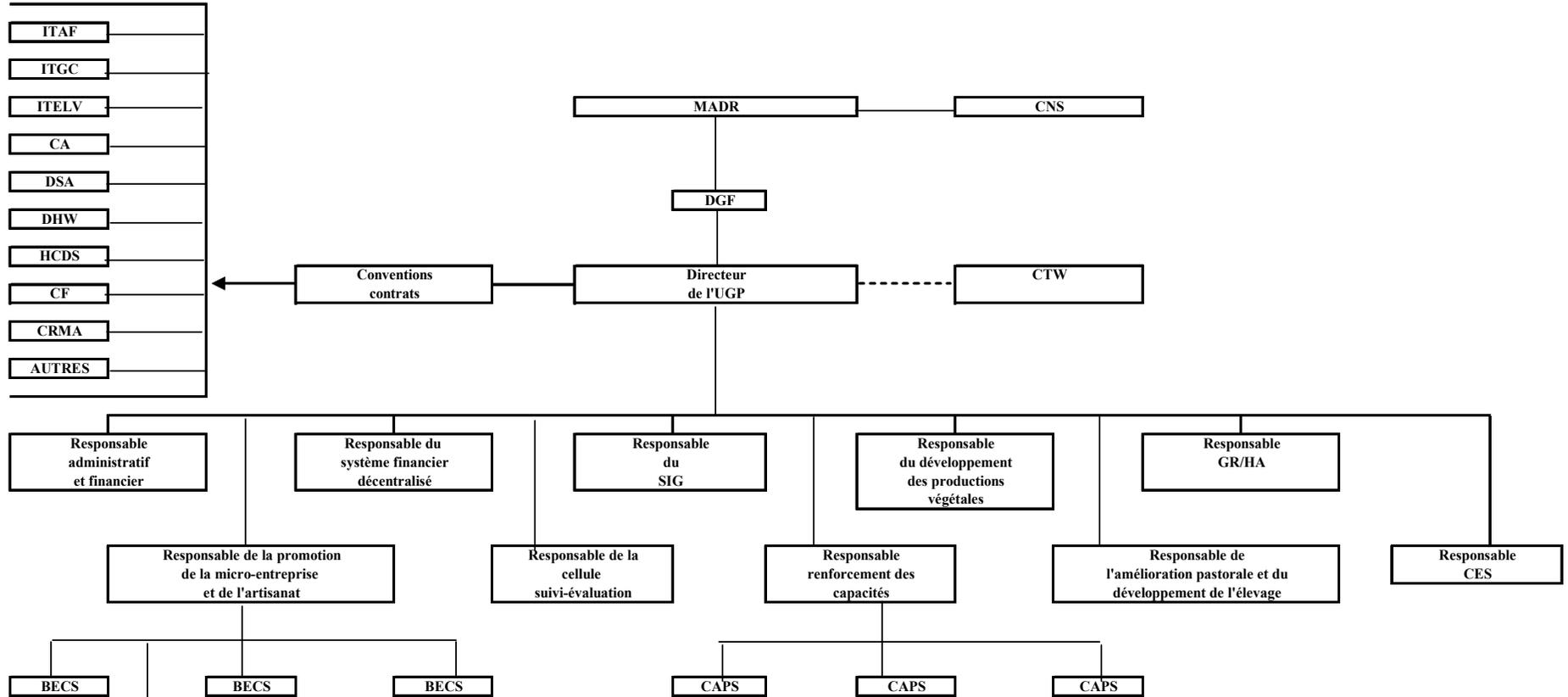
	FIDA		Bénéficiaires		Gouvernement		Total		Devise	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
A. Génie civil	13 039	65.3	711	3.6	6 212	31.1	19 963	66.9	6 093	10 353	3 517
B. Véhicules et équipement											
1. Véhicules	330	65.1	-	-	177	34.9	506	1.7	274	78	154
2. Équipement	395	65.3	-	-	210	34.7	605	2.0	305	128	172
Sous-total	725	65.2	-	-	387	34.8	1 112	3.7	579	206	326
C. Études et formation											
1. Études	716	83.0	-	-	147	17.0	862	2.9	172	543	147
2. Formation	585	83.0	-	-	120	17.0	705	2.4	139	445	120
Sous-total	1 301	83.0	-	-	266	17.0	1 567	5.3	312	989	266
D. Assistance technique	675	97.2	-	-	20	2.8	695	2.3	526	150	20
E. Contrats	1 099	81.7	5	0.3	242	18.0	1 346	4.5	202	902	242
F. Capitalisation	717	40.3	1 061	59.7	-	-	1 778	6.0	-	1 778	-
G. Fonctionnement											
1. Frais de personnel	-	-	218	10.5	1 854	89.5	2 072	6.9	-	1 955	117
2. Fonctionnement des véhicules et bureaux	-	-	-	-	852	100.0	852	2.9	340	342	170
3. Entretien des investissements	-	-	396	89.2	48	10.8	444	1.5	67	333	44
Sous-total	-	-	614	18.2	2 754	81.8	3 368	11.3	407	2 630	332
Total	17 556	58.9	2 391	8.0	9 882	33.1	29 830	100.0	8 118	17 008	4 703

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

TABLEAU 2 : CATÉGORIES DE DÉPENSES PAR COMPOSANTES – COÛTS TOTAUX
(en milliers de USD)

	Conservation des eaux et des sols et développement agricole				Petite et moyenne hydraulique et infrastructures socio-économiques		Systèmes financiers décentralisés/Micro-entreprise		Coordination et gestion du projet	Total
	Renforcement des capacités locales	Conservation des eaux et des sols	Appui au développement de la production végétale	Amélioration pastorale et développement de l'élevage	Petite et moyenne hydraulique	Infrastructures socio-économiques	Systèmes financiers décentralisés/Micro-entreprise			
							Systèmes financiers décentralisés	Promotion de la micro-entreprise et de l'artisanat		
I. Coûts d'investissement										
A. Génie civil										
1. Aménagements hydroagricoles	-	-	-	-	5 439	-	-	-	-	5 439
2. Aménagements agricoles/CES	-	2 782	3 099	-	-	-	-	-	-	5 882
3. Aménagements pastoraux	-	-	-	3 256	-	-	-	-	-	3 256
4. Pistes	-	-	-	-	-	2 038	-	-	-	2 038
5. Adduction en eau potable	-	-	-	-	-	3 460	-	-	-	3 460
Sous-total	-	2 782	3 099	3 256	5 439	5 497	-	-	-	20 075
B. Véhicules	166	-	23	-	-	-	-	-	290	478
C. Équipement										
1. Équipement/matériel agricole	-	-	116	-	14	-	-	-	-	130
2. Équipement/matériel pour l'élevage	-	-	-	16	-	-	-	-	-	16
3. Équipement informatique	6	-	-	-	-	-	15	26	86	133
4. Matériel de bureau	33	-	-	-	-	-	-	-	104	137
5. Équipements divers	77	-	-	-	-	-	-	-	-	77
Sous-total	116	-	116	16	14	-	15	26	191	494
D. Études	-	-	54	179	196	283	-	37	114	862
E. Formation	52	5	183	27	141	170	6	107	14	705
F. Assistance technique										
1. Assistance technique internationale	178	-	-	-	-	-	107	193	108	586
2. Assistance technique nationale	24	-	-	-	-	-	68	-	18	109
Sous-total	202	-	-	-	-	-	175	193	125	695
G. Contrats	849	140	-	200	-	-	-	128	29	1 346
H. Capitalisation	-	-	-	-	-	-	1 728	50	-	1 778
Total : Coûts d'investissement	1 385	2 927	3 475	3 679	5 791	5 949	1 923	540	763	26 433
II. Coûts de fonctionnement										
A. Frais de personnel										
1. Salaires	415	-	179	448	-	-	-	-	939	1 982
2. Indemnités de déplacement	5	-	-	6	-	-	-	-	79	90
Sous-total	420	-	179	455	-	-	-	-	1 019	2 072
B. Fonctionnement										
1. Fonctionnement des véhicules	246	-	28	-	-	-	-	-	428	702
2. Frais de fonctionnement des bureaux	95	-	-	-	-	-	-	-	79	174
3. Frais de fonctionnement divers	-	-	-	-	-	-	-	-	4	4
Sous-total	341	-	28	-	-	-	-	-	511	881
C. Entretien des investissements	-	210	-	-	71	163	-	-	-	444
Coût total de fonctionnement	761	210	208	455	71	163	-	-	1 530	3 397
COÛT TOTAL DU PROJET	2 146	3 137	3 683	4 134	5 862	6 112	1 923	540	2 293	29 830
Taxes	343	520	625	653	1 048	1 097	18	55	344	4 703
Devises	574	888	1 065	1 057	1 718	1 868	115	236	597	8 118

ORGANIGRAMME DU PROJET



ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Analyse financière

1. Onze budgets de culture ont été élaborés pour mettre en évidence les différentes conditions de production dans la zone du projet. Ils concernent les céréales (blé et orge), l'arboriculture (olives et abricots) et le maraîchage (oignons et carottes).

2. Cinq modèles de ferme ont été élaborés pour représenter les différentes conditions agro-écologiques dans la zone du projet; ils ont été développés sur la base des résultats de l'ERP effectuée durant la mission de formulation. Ces modèles représentent les 5 300 exploitations ciblées par le projet, sur un total de 9 260 exploitations existantes (soit 57% du total). Les modèles 1 et 2 (très petites exploitations, de moins de 5 ha) représentent environ 1 252 exploitations (24% du total); les modèles 3 et 4 (petites exploitations, de 5 à 10 ha) compteraient 1 577 exploitations (30% du total); tandis que la majeure partie des exploitations (46%) sont représentées par le modèle 5 (exploitations de montagne de 10 à 20 ha) qui compte 2 465 exploitations.

3. La variation des revenus nets des exploitations familiales de la situation sans projet à celle avec projet s'avère très positive. La marge des bénéficiaires pour chaque modèle de ferme est résumée dans le tableau ci-après qui présente les revenus par modèle pour l'année 7 et l'année 30. En septième année, la marge dans la situation avec projet varie d'environ 24 000 DA pour le modèle 1, à 230 000 DA pour le modèle 3. Ceci devrait inciter les agriculteurs à adopter les améliorations techniques envisagées.

TABLEAU 1: RÉSULTATS FINANCIERS DES MODÈLES DE FERME
(en milliers de DZD)

Modèle	Superficie (ha)		Nbre exploitations	Marge sans projet à 7 ans	Marge avec projet		Accroissement à 7 ans (%)
	Totale	Irriguée			à 7 ans	à 30 ans	
1. <5 ha, Bas piémont	2	0,3	626	16	24	73	50
2. <5 ha, Montagne	2,9	0,1	626	10	28	53	180
3. 5-10 ha, Bas piémont	5,1	0,7	788	138	230	287	66
4. 5-10 ha, Haut piémont	5,9	0,3	789	21	57	86	171
5. 10-20 ha, Montagne	12,2	0,4	2 465	90	185	216	106

4. Les micro-entreprises visées par le projet sont caractérisées par un personnel réduit (1 à 2 personnes), une mono-activité et un marché commercial peu étendu. La main d'œuvre est essentiellement féminine et les activités proposées pour les femmes permettent le travail au foyer. Des modèles d'activité ont été développés regroupant aussi bien des activités agricoles que des activités non-agricoles. Le projet prévoit, à titre indicatif, d'octroyer plus de 5 000 crédits (à travers les caisses mutuelles) pour la création des activités d'artisanat et de micro-entreprises. Les 28 modèles de micro-entreprises/artisanat (cf. DT7, Appendice 5), prévoient un montant d'investissements inférieur à 5 millions de DA (62 500 USD), mais qui pourraient générer des revenus additionnels nets par crédit (en année 7) assez élevé: par exemple, 15 300 DA/an pour la confection artisanale, 73 000 DA/an pour le tapis traditionnel et 624 000 DA/an pour l'huilerie.

5. En outre, le projet va donner la priorité à l'utilisation de la main d'œuvre locale afin d'injecter des revenus supplémentaires dans la zone. Les activités consommatrices de main d'œuvre seront les travaux de CES, les infrastructures socio-économiques et les aménagements sylvo-pastoraux. Ces

APPENDIX VII

salaires vont contribuer à supporter les éventuelles baisses de revenus durant les premières années du projet à cause des modifications dans les systèmes de production.

Taux de rentabilité économique

6. L'analyse économique a été conduite sur une période de 30 ans et prend en considération les bénéfices liés à l'augmentation de la production agricole et fourragère et à la promotion des micro-entreprises et de l'artisanat. Un taux de change constant de 80 DA par USD a été adopté. Les prix et coûts financiers ont été transformés en prix et coûts économiques en procédant à la déduction des taxes et à des calculs de prix paritaires à l'importation. Par contre, les bénéfices économiques provenant des infrastructures socio-économiques (eau potable et pistes rurales), des actions d'alphabétisation pour les femmes, du renforcement des capacités locales, de l'amélioration du bilan nutritionnel due à l'accroissement de la production agricole, ainsi que les effets positifs sur l'environnement (arrêt de la dégradation des parcours et de l'érosion des sols) n'ont pas pu être quantifiés.

7. Le taux interne de rentabilité économique (TRE) serait de 14,4% en considérant l'ensemble des coûts du projet mais sans tenir compte des bénéfices liés aux micro-entreprises. Ce taux est supérieur au coût d'opportunité du capital (COC) de 12%. Il serait de 23,3% si on considérait ces derniers. Ces taux sont satisfaisants, d'autant plus que tous les bénéfices n'ont pas été quantifiés. Il s'agit principalement des bénéfices des pistes (désenclavement, circulation plus facile et moins coûteuse des facteurs de production, des produits, et de services), des bénéfices de la stabilisation des sols et de la lutte contre l'érosion, et de la réduction des coûts de transaction (coûts de l'information et de renforcement du pouvoir de négociation des producteurs, coûts de l'exécution des contrats formels et informels entre protagonistes).

8. L'analyse de sensibilité montre que le TRE n'est pas très sensible aux variations des coûts et des bénéfices. Même sans tenir compte des bénéfices liés aux micro-entreprises, si les coûts augmentaient de 20%, le TRE serait de 10,2%; en cas d'une forte baisse des bénéfices (-20%), le TRE serait de 9,3%; dans le cas d'un retard de 2 ans des bénéfices, le TRE serait encore de 10%. En tenant compte des bénéfices générés par les micro-entreprises, le TRE reste supérieur à 15% dans tous les cas testés. Les résultats de l'analyse de sensibilité sont résumés dans le tableau suivant :

TABLEAU 2: ANALYSE DE SENSIBILITÉ – VARIATIONS DU TAUX DE RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE (en %)

Scénarios	Coûts de base	Variation des coûts		Variation des bénéfices			
		+ 10%	+ 20%	-10%	-20%	Retard de 1 an	Retard de 2 ans
Sans micro-entreprises	14,4	12,2	10,2	12	9,3	11,8	10
Avec micro-entreprises	23,3	20,9	18,7	20,6	17,7	18,9	16